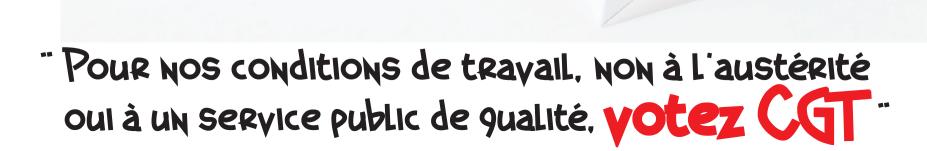


Le choix de la CGT est celui d'une école publique, libre et laïque dont l'objectif premier est la réussite de toutes et de tous en matière d'éducation, de qualification et d'émancipation.

La CGT est engagée dans les luttes avec tous les personnels :

L'éducation est notre priorité.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014 Elections professionnelles





# Pour une reconnaissance institutionnelle et statutaire des CTSS



#### Reconnaissance et harmonisation des fonctions de CTSS : une évolution nécessaire

- La CGT Éduc action revendique L'élaboration de fiches de postes nationales pour chacune des trois fonctions de CTSS : rectorale, départementale et de coordonateur-trice. La CGT Éduc action exige l'intégration de fiches métiers de ces trois fonctions au Répertoire des Métiers du Ministère de l'Education nationale (REME) et de celle, générique, de CTSS au Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat (RIME).
- La CGT Educ action Revendique l'harmonisation au plan national de la fonction et des activités de CTSS coordonnateurs-trices ; les disparités actuelles, considérables, font obstacle à la lisibilité et la légitimité de cette fonction. L'exercice des fonctions de responsabilité, d'encadrement technique et d'animation devra être effectif dans chaque académie.
- La CGT Éduc action Revendique une décharge complète de secteur des CTSS coordonnateurs-trices afin d'assurer l'ensemble des missions propres à leur fonction. Des postes d'ASS doivent être créés sur les établissements libérés.

#### CASAE: Le MIROIR aux alouettes

- La CGT Éduc action s'oppose au nouveau statut de Conseiller-ère pour l'Action Sociale des Administrations de l'Etat (CASAE), « statut d'emploi » créé l'an dernier en lieu et place d'un véritable 2ème grade accessible à tous les travailleurs sociaux. Les CASAE, nommé-e-s pour une durée maximale de cinq ans renouvelable sans que la durée puisse excéder dix ans dans le même emploi, peuvent se voir retirer cet emploi « dans l'intérêt du service ». Ce statut d'emploi s'apparente à un CDD, qui peut être rompu à tout moment, sans avis ni recours possible en CAP. De plus, le ratio de promotion est, cette fois encore, trop faible.
- Pour La CGT Éducaction, un seul objectif, une véritable reconnaissance statutaire en catégorie A + pour les CTSS.

### Des créations de postes indispensables

• Pour La CGT Éducaction : l'intervention du service social en faveur des élèves doit être étendue au premier degré sur l'ensemble du territoire, assortie de créations de postes nécessaires d'ASS et de CTSS.

## Revendiguer ayec la CGT Educ'action, c'est lutter pour :

La création d'emplois statutaires pour toutes les catégories de personnels.

La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée, de tous les non-titulaires.
L'amélioration de nos conditions de travail (réduction du temps de travail, respect de nos missions, prise en compte de la santé au travail).

Une revalorisation pour toutes et tous du traitement [rattrapage immédiat à hauteur de 400 € par mois, soit 90 points de point d'indice, pas d'augmentation individuelle au mérite, pas de rémunération en dessous de 2300 euros (1800 euros net)].

Pour le public et le privé, une retraite à 60 ans ou après 37,5 ans maxi, avec prise en compte des années d'études et de la pénibilité, équivalent à 75 % du meilleur salaire ou traitement.

L'égalité femmes/hommes dans l'emploi, la carrière, la formation continue, la santé, la vie personnelle, la retraite.

## Ce que yeut la CGT

- L'accès à la catégorie A +:
  Homologation du DEASS au
  niveau 2 du RNCP et reclassement en catégorie A type de
  la fonction publique des ASS et
  A+ des CTSS.
- Des créations de postes en nombre suffisant.
- Le Maintien d'une hiérarchie de métier.
- Le remplacement de tous les types de congés (maternité, formation, maladie)
- Un régime indemnitaire égal pour toutes et tous, déplafonné, aligné sur le coefficient le plus élevé, intégré dans Le traitement.
- Un droit à l'avancement égal pour toutes et tous basé sur l'ancienneté face à l'arbitraire de l'évaluation et de la promotion au mérite.
- Le versement de l'indemnité aux contractuels.

Avec les élu-e-s CGT, faites entendre votre voix, faites vivre vos droits